



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

**UN RÉSEAU COLLÉGIAL ADAPTÉ AUX RÉALITÉS TERRITORIALES**

---

**Document synthèse sur l'accessibilité géographique aux études collégiales**

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

Recherche, analyse et rédaction :

**Guy-Aume Descôteaux, chercheur**

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

### **La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 Saint-Denis, suite 1

Montréal, Québec, H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

## **Table des matières**

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE ET DU RÔLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL .....	5
PROBLÉMATIQUE .....	5
AXES D'INTERVENTION .....	7
<b>PREMIER MOYEN D'ACTION : ADAPTER LA FORMULE DE FINANCEMENT DES CÉGEPS.....</b>	<b>8</b>
RÉVISION DE LA FORMULE DE FINANCEMENT .....	8
RÉINJECTION DES SOMMES DÉGAGÉES PAR LA BAISSÉ DE L'EFFECTIF GÉNÉRAL.....	8
ANNEXES BUDGÉTAIRES POUR LES PROGRAMMES EN DIFFICULTÉ OU EN BAISSÉ DE L'EFFECTIF .....	9
<i>Premier volet de l'annexe S-026.....</i>	<i>9</i>
<i>Premier volet de l'annexe A-007 .....</i>	<i>10</i>
AUTRES RECOMMANDATIONS .....	11
<b>SECOND MOYEN D'ACTION : REVITALISER LES CÉGEPS EN BAISSÉ D'EFFECTIF ET RENFORCER LES LIENS DES ÉTABLISSEMENTS AVEC LA COMMUNAUTÉ .....</b>	<b>12</b>
CONCERTATION RÉGIONALE EN ÉDUCATION .....	12
CARTE DES PROGRAMMES .....	12
CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) .....	13
RAYONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS COLLÉGIAUX .....	14
COMBLER LES BESOINS DE FORMATION DES COMMUNAUTÉS.....	15
<i>Formation continue .....</i>	<i>15</i>
<i>Premières Nations et Inuits.....</i>	<i>16</i>
<b>TROISIÈME MOYEN D'ACTION : LIMITER LA CONCURRENCE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS..</b>	<b>16</b>
PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.....	16
CARTE DES PROGRAMMES .....	17
<b>QUATRIÈME MOYEN D'ACTION : GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE À UNE ÉDUCATION DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ .....</b>	<b>18</b>
CARTE DES PROGRAMMES .....	19
MOBILITÉ ÉTUDIANTE .....	19
ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES .....	21
<i>Accessibilité pédagogique aux études supérieures.....</i>	<i>21</i>
<i>Accessibilité géographique aux études universitaires.....</i>	<i>21</i>
MÉSURES PÉDAGOGIQUES D'ÉCONOMIE.....	22
<b>CINQUIÈME MOYEN D'ACTION : ÉTABLIR UN PROCESSUS ADÉQUAT POUR TRAITER DE LA PROBLÉMATIQUE .....</b>	<b>22</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>
<b>INDEX DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>25</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>26</b>

## **Introduction**

Fondée en 1990, la Fédération a grandi à une époque de préoccupation croissante pour le sort des régions périphériques.<sup>1</sup> Avec un nombre toujours très important de membres provenant de ces régions, on comprend la sensibilité naturelle de la FECQ pour cet enjeu. Ainsi, l’accessibilité géographique aux études supérieures, de même que les problèmes des cégeps en difficulté démographique, ont occupé une place majeure et constante dans son discours.

La dynamique migratoire génère une grande disparité d’une région à l’autre, et même d’un établissement à l’autre; le sous-financement s’est installé et accentue les conséquences tant de la perte d’effectif de certains cégeps que de la surpopulation des autres. Au fil des consultations, des comités de réflexion et des initiatives gouvernementales, un certain nombre de mesures ont été mises en place pour s’attaquer au phénomène, ou pour en minimiser les effets négatifs. À la lumière de l’évolution récente de la situation et des pistes de solution qui ont été avancées par les différentes actrices et les différents acteurs qui orbitent autour du réseau collégial, il était devenu nécessaire pour la Fédération de retourner à la planche à dessin et de mettre à jour ses propositions.

Une réflexion de longue haleine a permis d’en arriver au présent document. S’il découle directement de la récente recherche sur l’accessibilité géographique,<sup>2</sup> il s’inscrit en continuité avec un grand nombre de documents de recherche, de réflexion ou de positionnement adoptés par la FECQ dans les dernières années. Avant tout, la Fédération vise, par cet avis, à consolider son discours, à adopter une vision globale et cohérente, nourrie par plusieurs années de travail. Comme sa recherche mère, il touche un large éventail de thèmes liés à l’adaptation des cégeps aux réalités géographiques et démographiques, dont plusieurs ont été traités dans un passé parfois assez rapproché. D’ailleurs, le document intègre, adapte ou abroge un certain nombre de positions qui ont fait partie du discours de la Fédération.

La première partie du présent document délimite la problématique, en décrivant brièvement le processus ayant mené à la situation actuelle, en identifiant les conséquences néfastes du phénomène et en exposant les grands axes d’intervention que la Fédération croit nécessaire de mettre de l’avant. Ensuite, les sections suivantes présenteront chacun des moyens d’action qui découlent des axes d’intervention : adapter la formule de financement des cégeps; revitaliser les cégeps et renforcer les liens des établissements avec la communauté; limiter la concurrence entre les établissements; garantir l’accessibilité géographique à une éducation diversifiée et de qualité; établir un processus adéquat pour traiter de la problématique. En outre, les axes de discours touchent souvent plusieurs aspects du réseau collégial, et certains aspects, comme la carte des programmes, se retrouvent dans plus d’une section.

---

<sup>1</sup> Le terme de région périphérique s’applique à la Côte-Nord, l’Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles de la Madeleine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Nord-du-Québec. Lorsqu’on leur ajoute la Mauricie, on obtient la liste des régions-ressources.

<sup>2</sup> Bhérier-Simard, Benoît (2008). *L’accessibilité géographique aux études collégiales – Enjeux démographiques, perspectives et solutions*, FECQ, Trois-Rivières, 93 p.

## **Mise en contexte**

### **Évolution de la démographie et du rôle du réseau collégial**

Lorsque le gouvernement du Québec met en place les cégeps, en 1968, ils se voient confier la double mission d’uniformiser et de démocratiser l’enseignement supérieur, deux objectifs que le système traditionnel aurait été bien en peine de réaliser. En quelques années, le réseau s’est déployé dans toutes les régions du Québec, leurs assises posées sur les différents établissements qui s’effaçaient devant la modernité : collèges classiques, écoles normales, séminaires, autres établissements spécialisés. Le Québec sortait alors de deux décennies consécutives de très forte natalité, et cette génération commençait à sortir des nouvelles polyvalentes disséminées sur tout le territoire. La scolarisation, quant à elle, était à son plus faible et ne pouvait qu’augmenter. Dans ces circonstances, le nouvel ordre d’enseignement était promis à une expansion très rapide afin de combler les besoins grandissants et les attentes de la société.

Tout au long de ses quarante années d’existence, le réseau collégial a accompli les hautes visées auxquelles ses créateurs l’avaient dédié. Jusqu’au milieu des années 1990, tant l’effectif que le taux d’accès aux études collégiales ont constamment progressé. En 1993-1994, ce taux atteignait un sommet de 66,9%. Devant un tel succès, alors que les ambitions et les préoccupations de la société évoluaient, les établissements collégiaux ont fait de même. Graduellement, au cours des années 1980 et 1990, la mission des cégeps s’est donc élargie afin d’y inclure, notamment, une contribution importante au développement de chacune des régions du Québec, par exemple par la création des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Cependant, au milieu des années 1990, d’importants problèmes démographiques se pointent à l’horizon. En effet, les effectifs collégiaux atteignent un plafond en 1996-1997, avec 155 974 étudiantes et étudiants inscrits. Depuis, ils suivent une courbe déclinante qui, sauf pour une légère accalmie vécue actuellement dans le réseau, se poursuivra au moins jusqu’en 2015<sup>3</sup>. Qui plus est, les courants migratoires interrégionaux désavantagent nettement les régions éloignées. L’exode des jeunes cause alors une double pression sur le réseau collégial : plusieurs cégeps subissent une baisse dramatique de leur effectif alors que d’autres, surtout dans les régions centrales, vivent de graves problèmes de surpopulation et de concurrence.

### **Problématique**

La situation démographique décrite précédemment mine la capacité des établissements à jouer adéquatement leur rôle dans la société et dans leur région. Elle entraîne en effet une série de conséquences négatives qui accentuent le problème ou empêchent les collèges de combattre ses effets efficacement. Qui plus est, il faut constamment garder en tête que le sous-financement amplifie chaque problème et entrave la capacité des cégeps de relever les nouveaux défis qui se présentent à eux.

La première incidence du phénomène atteint le financement. En effet, les fonds versés aux collèges par le gouvernement sont largement tributaires du nombre d’étudiantes et d’étudiants fréquentant l’établissement. Ainsi, dans la recherche sur l’accessibilité géographique, on estime à

---

<sup>3</sup> Le système de prévision des effectifs collégiaux du MELS couvre la période s’arrêtant en 2015.

79,1% la part du budget de fonctionnement des collèges attribué plus ou moins directement en fonction du nombre de PES<sup>4</sup>. Les cégeps en baisse démographique voient donc leur budget fondre comme neige au soleil. De leur côté, si les cégeps en hausse de fréquentation bénéficient de plus d’argent, plusieurs approchent ou dépassent aussi leur devis pédagogique<sup>5</sup>, et ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour fournir un service adéquat aux étudiantes et aux étudiants.

Outre la perte directe de financement, l’exode des jeunes entraîne une seconde conséquence grave sur les cégeps en baisse d’effectif : la dévitalisation. En effet, avec le nombre d’étudiantes et d’étudiants qui diminue, les établissements souffrent alors d’une baisse marquée de l’activité. Des programmes ferment, les équipements vieillissent, les activités parascolaires ne bénéficient plus du soutien financier du collège ou n’atteignent pas un nombre d’étudiantes et d’étudiants suffisant pour être maintenues. Ce lot de réalités ternit l’image du cégep et les candidates et les candidats auront souvent tendance à choisir un collège où le milieu de vie est plus stimulant. On voit alors se dessiner le cercle vicieux auquel les cégeps en baisse de fréquentation sont confrontés : la baisse de fréquentation cause une baisse du financement, qui entraîne une baisse de l’activité et du pouvoir d’attraction qui en découle. À son tour, cette baisse de l’intérêt produit une nouvelle baisse de fréquentation, et ainsi de suite.

Toute cette situation n’est pas non plus sans conséquence pour les jeunes qui souhaitent rester dans leur région. Les aléas démographiques et financiers des établissements situés en région éloignée touchent l’ensemble des aspects de l’accessibilité géographique aux études. En effet, les fermetures (parfois massives) de programme ou la diminution des voies de sortie réduisent considérablement la diversité de l’offre de formation en région. Les étudiantes et les étudiants n’ont alors d’autre choix que d’étudier ailleurs, et peu seront alors tentés de rentrer au bercail.

La recherche par certains collèges de nouvelles mesures « pédagogiques » d’économie nuit aussi considérablement à la qualité de la formation. Dans certains cégeps en baisse d’effectif, on force la création de cours communs entre des programmes, alors que la façon d’aborder une même discipline, d’un programme à l’autre, peut être très différente<sup>6</sup>. On regroupe aussi, dans la même classe, des cours francophones et anglophones, ou des cours de même discipline, mais de niveau différent. Du côté des cégeps surpeuplés, on voit notamment l’augmentation du nombre d’étudiantes et d’étudiants par classe.

D’autres mesures affectant la qualité de la formation et du service offert sont présentes dans les deux types d’établissement. D’abord, il devient de plus en plus difficile aux étudiantes et aux étudiants d’avoir accès à des ressources professionnelles, en orientation ou en aide pédagogique par exemple. En outre, la tâche des enseignantes et des enseignants a pris une telle ampleur que le maintien de l’intégrité du réseau collégial nécessite une injection importante de ressources, à court terme. Enfin, certains programmes en déficit de financement et jugés prioritaires par l’administration s’approvisionnent avec des sommes prévues pour d’autres programmes ou pour les services aux étudiants.

---

<sup>4</sup> « Période-étudiant-semaine ». Il s’agit de l’unité de base du financement par étudiante et par étudiant, et correspond à une période de cours d’une heure suivie par une étudiante ou un étudiant, à chacune des quinze semaines d’une session.

<sup>5</sup> Le devis pédagogique représente la capacité d’accueil d’un cégep, en terme de population étudiante.

<sup>6</sup> Un exemple souvent rapporté par les associations étudiantes est le regroupement des cours de psychologie en Technique d’éducation à l’enfance et en Technique d’éducation spécialisée.

## **Axes d’intervention**

Le Québec a beaucoup évolué depuis la création des cégeps. Il est normal qu’une société réaménage ses structures afin de les adapter aux nouvelles réalités. Toutefois, doit-on pour autant remettre en cause l’existence même de l’ordre d’enseignement? À quelques reprises – la dernière lors du *Forum sur l’avenir de l’enseignement collégial* de 2004 – certaines personnes ont proposé la désintégration du niveau d’étude collégial<sup>7</sup>. Il existe cependant un quasi-consensus sur la pertinence du réseau, incluant les actrices et les acteurs de la communauté collégiale, les organisations patronales et syndicales, et l’ensemble des gouvernements ayant dirigé le Québec depuis les années soixante. Toutefois, si toutes et tous affirment leur soutien aux cégeps, les solutions avancées diffèrent. La Fédération a identifié certains objectifs qui doivent être poursuivis afin de combattre le phénomène lui-même, ou d’en contrer les effets.

### *Premier objectif : financer les besoins de tous les cégeps*

Cet enjeu est à la base du problème : les cégeps ne disposent pas d’un financement équivalant à leurs réels besoins. L’évolution de la situation depuis l’introduction de la formule de financement actuelle<sup>8</sup> nécessite son adaptation aux besoins de chaque cégep. Une nouvelle formule, prenant mieux en compte les disparités, doit être élaborée. Le principe de l’asymétrie doit être reconnu, non pas en vue de retirer l’argent des collèges centraux pour l’envoyer en région, mais pour s’assurer que chaque cégep dispose des ressources nécessaires à son développement et sa mission. Nous l’avons dit plus haut, les fluctuations d’effectif et le maintien du sous-financement handicapent la situation financière de tous les cégeps.

### *Second objectif : revitaliser les cégeps en baisse d’effectif*

Comme nous l’avons mentionné plus tôt, les cégeps frappés par une baisse de fréquentation encourent de graves problèmes de dévitalisation. Il devient alors peu intéressant d’y étudier, et les jeunes ont plus tendance à s’expatrier. Pour la FECQ, permettre à chaque collège de générer un milieu d’étude stimulant aux étudiantes et aux étudiants est primordial pour assurer leur vitalité et leur pouvoir d’attraction.

### *Troisième objectif : Renforcer les liens entre les établissements et la communauté*

Dès le départ, le Rapport Parent mentionnait l’importance des liens entre les établissements du nouvel ordre d’enseignement et leur communauté. La préoccupation actuelle pour le développement des régions donne l’occasion aux cégeps de contribuer au développement économique et social de l’ensemble du Québec. Tant les communautés locales et régionales que les établissements collégiaux gagnent à un renforcement de cette symbiose.

### *Quatrième objectif : limiter la concurrence entre les établissements*

---

<sup>7</sup> Essentiellement, les promoteurs de cette idée sont ceux qui profiteraient d’un partage de l’enseignement collégial, soit les commissions scolaires et certaines universités.

<sup>8</sup> La formule, introduite en 1993-1994, est connue sous le nom de « FABES », en référence aux cinq types d’enveloppes de fonctionnement : Fixes, Activités pédagogiques, Bâtiments, Enseignants, Spécifiques.

Depuis les débuts de notre organisation, la FECQ s’est opposée à la concurrence entre établissements collégiaux. La *course à la clientèle* que se livrent les cégeps les force à gaspiller des ressources vitales, surtout dans la période d’austérité financière actuelle. Qui plus est, les disparités entre les établissements truquent la compétition. Pour la Fédération, les ressources attribuées aux établissements doivent servir à répondre aux besoins de la population.

*Cinquième objectif : assurer l’accessibilité géographique*

La présence du réseau collégial dans tous les coins du Québec permet l’accès à l’éducation supérieure pour beaucoup de gens. Pour la Fédération, cette caractéristique constitue la pierre d’assise des cégeps. Toute réforme, toute mesure touchant le réseau collégial doit garantir l’accessibilité géographique à une éducation supérieure diversifiée et de qualité. Ainsi, les générations à venir récolteront les mêmes bénéfices que les jeunes du Québec recueillent depuis 1967. Pourtant, la situation actuelle met à l’épreuve ce principe fondamental.

## **Premier moyen d’action : adapter la formule de financement des cégeps**

### **Révision de la formule de financement**

Le régime financier actuel des cégeps, connu sous le nom de FABES, a été instauré au début des années 1990. On lit dans la recherche sur l’accessibilité géographique que les règles budgétaires qui prévalaient jusqu’alors étaient assez approximatives. C’est donc la volonté d’accorder un financement adapté aux besoins réels des collèves qui a débouché sur la formule FABES. Or, non seulement les besoins des cégeps ont continué à évoluer depuis cette époque, mais ils n’ont pas glissé dans la même direction pour tous les établissements. Pour la Fédération, la nouvelle situation ordonne une révision en profondeur de la formule FABES.

#### ***Recommandation 1 – Révision de la formule de financement***

**Que la formule de financement des collèves soit révisée afin de tenir compte de l’évolution divergente des besoins de chaque cégep depuis le début des années 1990.**

### **Réinjection des sommes dégagées par la baisse de l’effectif général**

Une révision en profondeur du régime budgétaire et financier ne peut se faire instantanément. Pourtant, le sous-financement et les fluctuations démographiques qui accablent le réseau nécessitent l’introduction ou l’ajustement rapide de mesure permettant aux collèves de fonctionner et d’offrir un enseignement de qualité. Pour la FECQ, le gouvernement devrait d’emblée s’engager à réinjecter dans l’enseignement collégial les sommes dégagées par la baisse de l’effectif général du réseau.

#### ***Recommandation 2 – Réinjection des économies dues à la baisse d’effectif***

**Que le gouvernement s’engage à réinvestir dans les cégeps les sommes qui seront dégagées en raison de la baisse de l’effectif général du réseau collégial.**



### **Annexes budgétaires pour les programmes en difficulté ou en baisse de l'effectif**

Nous avons mentionné plus haut la situation particulièrement dramatique des cégeps en baisse de fréquentation. Au fil des ans, des mesures ont été mises en place afin d'aider ces établissements, surtout ceux des régions<sup>9</sup>. Ces mesures tiennent principalement dans deux annexes budgétaires<sup>10</sup> : l'annexe A-007 vise à atténuer les effets des baisses d'effectif sur la partie « A » de la formule de financement; le volet 1 de l'annexe S-026 accorde une aide spécifique pour les programmes techniques en difficulté<sup>11</sup>. Plusieurs changements permettraient à ces annexes de combler plus adéquatement les besoins du réseau.

#### *Premier volet de l'annexe S-026*

Le volet 1 de l'annexe S-026 vise à consolider l'offre de formation technique en accordant une aide pour les programmes techniques en difficulté s'ils sont situés dans une des régions admissibles<sup>12</sup> ou s'ils sont donnés par un nombre restreint d'établissements.<sup>13</sup> L'aide consiste à ramener la masse salariale enseignante (le « E ») à un niveau équivalent à 44 inscriptions.

La Fédération croit que la portée de cette annexe doit être élargie. À l'heure actuelle, seuls les programmes techniques sont visés, alors que la situation des programmes préuniversitaires n'est pas beaucoup plus reluisante. La proportion de ces programmes avec moins de 45 inscriptions dépasse les 30% dans toutes les régions périphériques, sauf l'Abitibi-Témiscamingue. Sur tout le territoire, c'est 17% des programmes préuniversitaires qui sont en difficulté<sup>14</sup>. Or, ces programmes occupent souvent une place centrale dans un établissement, et nous croyons qu'il est primordial de les soutenir.

*Recommandation 3 – Annexe budgétaire S-026 – Admissibilité des programmes préuniversitaires*  
Que les programmes préuniversitaires en difficulté soient dorénavant admissibles au financement issu du volet 1 de l'annexe budgétaire S-026.

L'annexe limite aussi la mesure à huit régions. Cependant, plusieurs cégeps en dehors de ces régions vivent des problèmes, parfois très aigus, de baisse démographique<sup>15</sup>. À la FECQ, il paraît

---

<sup>9</sup> L'historique des mesures visant à soutenir les établissements en baisse démographique est explicité dans la recherche sur l'accessibilité géographique aux études.

<sup>10</sup> Le régime budgétaire des collèges est constitué de plusieurs annexes budgétaires regroupées en deux catégories (annexes de fonctionnement et annexes d'investissement), chacune contenant certaines sommes à attribuer aux établissements en fonction de certains paramètres. Les sommes peuvent être fixes ou varier selon l'effectif. Pour plus de détails sur le régime budgétaire et financier des cégeps, on peut consulter : FECQ (2003). *Le financement des cégeps – Constats et avancement*, FECQ, Montréal, 79 p.

<sup>11</sup> Le MELs a déterminé deux seuils afin de caractériser les programmes d'étude technique. Ainsi, un seuil de viabilité a été établi à 60 inscriptions. Les programmes comptant moins de 45 inscriptions sont, quant à eux, considérés « en difficulté ».

<sup>12</sup> Les régions admissibles sont celles où une baisse importance de fréquentation est prévue, soit les sept régions ressources et la région de Chaudière-Appalaches.

<sup>13</sup> L'annexe S-026 considère qu'un programme est « restreint » lorsqu'une ou deux autorisation sont actives. Il peut y avoir jusqu'à trois ou quatre autorisation, si pas plus que deux autorisations comptent un effectif scolaire.

<sup>14</sup> Le seuil de viabilité de 60 inscriptions et le seuil de difficulté de 45 inscriptions sont conçus pour les programmes techniques. Ils sont peu adaptés aux programmes préuniversitaires, mais fournissent néanmoins des points de repère.

<sup>15</sup> C'est notamment le cas du Cégep de Sorel-Tracy, pourtant situé en Montérégie.

légitime de soutenir tous les cégeps en baisse importante de fréquentation, sans considérer leur région.

**Recommandation 4 – Annexe budgétaire S-026 – Cégeps en baisse d’effectif hors des régions**  
Que le financement issu du volet 1 de l’annexe S-026 soit accordé en fonction des fluctuations d’effectif de chaque établissement plutôt que de chaque région.

On remarque enfin que les programmes en dédoublement ne sont pas admissibles. Pour être considéré comme tel, le programme doit être dispensé par deux cégeps au sein d’une même région ou à moins de 150 kilomètres. Pour la Fédération, ces critères ne reflètent pas la réalité. En effet, si la logique est valable, la distance de 150 kilomètres établie comme un absolu est trop peu flexible. En effet, certains cégeps – Matane et Baie-Comeau, par exemple – sont situés à moins de 150 kilomètres l’un de l’autre. Pourtant, plusieurs éléments géographiques, comme le fleuve Saint-Laurent, font en sorte que ces deux établissements ne recrutent pas sur le même territoire. L’admissibilité devrait plutôt se fonder sur les bassins de recrutement réels de chaque programme. Évidemment, la taille de ces bassins varie pour chaque programme : il est normal que les programmes de Sciences humaines ou de Techniques de comptabilité et de gestion soient offerts dans des points de service nettement plus rapprochés que d’autres programmes plus particuliers. Plus loin dans le présent document, la Fédération propose d’ailleurs l’institution d’une carte des bassins de recrutement pour chaque programme. Cette carte pourrait servir à plusieurs fins, comme la gestion de la carte des programmes<sup>16</sup>.

**Recommandation 5 – Annexe budgétaire S-026 – Dédoublements**  
Que les programmes soient considérés en dédoublement, aux fins du volet 1 de l’annexe S-026, selon les chevauchements réels des bassins de recrutement.

Enfin, la dernière correction nécessaire touche les petites cohortes. Actuellement, les programmes comptant moins de dix inscriptions en première année ne sont pas admissibles à la mesure. Pourtant, ces programmes auraient souvent bien besoin de soutien. Qui plus est, il faudra bien un jour reconnaître que les petites cohortes font dorénavant partie de la réalité des cégeps de région.

**Recommandation 6 – Annexe budgétaire S-026 – Petites cohortes**  
Que les programmes comptant moins de 10 inscriptions en première année soient admissibles au financement issu du volet 1 de l’annexe S-026.

#### *Premier volet de l’annexe A-007*

Comme nous l’avons mentionné, cette mesure vise à diminuer les effets des fluctuations d’effectif sur la partie « A » de la formule de financement. Elle fixe une valeur plancher pour le financement du « A », qui ne descendra pas en dessous de 85% de la moyenne du financement « A » des quatre années où l’effectif était le plus haut entre 1994-1995 et 1999-2000. La recherche sur l’accessibilité géographique aux études identifie certaines lacunes à cette annexe.

D’abord, son impact est limité par l’importance relativement faible du financement « A », qui ne représente que 15,5% du budget de fonctionnement des cégeps. Cependant, cette annexe ne peut

---

<sup>16</sup> Recommandation 25, dans *Troisième moyen d’action : limiter la concurrence entre les établissements*.

évidemment corriger cette situation. Il faudra donc plutôt s’appuyer sur la première recommandation du présent avis pour s’y attaquer.

Les autres lacunes touchent la période de référence et le plancher de financement de 85%. En effet, la recherche sur l’accessibilité géographique souligne la nature très arbitraire de ces points de référence, et une révision s’impose afin de répondre aux besoins réels des cégeps

*Recommandation 7 – Annexe budgétaire A-007 – Période de référence et financement plancher*  
Que la période de référence et le financement plancher prévu au volet 1 de l’annexe A-007 soient réévalués afin de répondre aux besoins réels des collèges.

### **Autres recommandations**

Quelques autres recommandations plus générales, touchant plusieurs mesures, méritent d’être formulées. La première concerne les seuils de viabilité et de difficulté. Ces deux indicateurs sont principalement utilisés à des fins statistiques ou pour déterminer l’admissibilité au financement compris dans le premier volet de l’annexe S-026. Ces seuils sont fixés respectivement à 60 et 45 inscriptions pour tous les programmes techniques. Est-il normal que les mêmes seuils soient utilisés pour le programme de Techniques du génie mécanique et de Techniques de travail social? On peut en douter. Qui plus est, ces seuils sont conçus pour les programmes techniques, et ne signifient pas grand-chose pour les programmes préuniversitaires. Pour augmenter leur utilité réelle et leur précision, une valeur propre à chaque programme devrait être attribuée pour ces points de repère, y compris les programmes préuniversitaires.

*Recommandation 8 – Seuil de viabilité et programmes en difficulté*  
Que des seuils de viabilité et de difficulté spécifiques soient attribués à chaque programme collégial, y compris les programmes préuniversitaires.

Notre dernière recommandation vise à redéfinir l’unité de base pour l’attribution des sommes en soutien aux programmes, notamment les sommes issus des annexes S-026 et A-007, dont nous avons parlé plus tôt. En effet, ces sommes sont allouées pour les autorisations de programme. On considère donc l’effectif global du programme, comprenant l’effectif de toutes les composantes du cégep le dispensant. Souvent, un programme offert dans un centre d’études collégiales se donne aussi dans le campus principal d’un cégep. Dans ce cas, le programme dans le point de service principal est généralement en bien meilleure santé que son équivalent dans le CEC. Pour la Fédération, les programmes dispensés dans les CEC, qui répondent généralement à des besoins de base des populations locales, méritent d’être soutenus indépendamment de la situation dans la composante principale du cégep auquel il est rattaché. Par ailleurs, la nouvelle méthode que la Fédération propose pour identifier les dédoublements permettrait d’éviter de soutenir un programme de CEC qui empiéterait sur le bassin de recrutement d’un autre cégep.

*Recommandation 9 – Financement par composante des programmes en difficulté*  
Que les programmes dispensés dans les différentes composantes d’un cégep soient considérés distinctement dans l’attribution des sommes accordées pour soutenir les programmes en difficulté ou en baisse de fréquentation.

## **Second moyen d’action : revitaliser les cégeps en baisse d’effectif et renforcer les liens des établissements avec la communauté**

### **Concertation régionale en éducation**

Dans son *Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique*, publié en juin 2006, le MELS prévoyait la création de tables interordres régionales, chargées notamment de planifier l’offre de formation dans chacune des régions du Québec, sous la surveillance du Comité national des programmes d’étude professionnels et techniques (CNPEPT). Pour la FECQ, une meilleure coordination régionale permet de mieux concilier les orientations des différents paliers d’enseignement et d’élaborer différents projets permettant d’améliorer l’offre de formation et la qualité des services offerts dans la région.

Cependant, la concertation ne peut servir de prétexte à une intégration massive des différents ordres d’enseignement. Si la Fédération favorise des projets comme les passerelles interordres ou la régionalisation de certains services où cette intégration ne peut être que profitable – comme la reconnaissance des acquis –, elle réproouve toute soustraction à l’autonomie financière ou pédagogique de l’enseignement collégial. Elle prône en outre une gestion essentiellement nationale de la carte des programmes, afin d’éviter la compétition agressive entre les régions, les dédoublements et les incohérences.

Sur le principe, la Fédération est favorable à l’institution des tables interordres. Cependant, leur mandat doit être circonscrit à la concertation régionale. La FECQ s’oppose à ce que la gestion d’enveloppes collégiales soit confiée à cette instance. Elle s’oppose aussi à ce que le MELS abdique ses responsabilités quant à la gestion de la carte des programmes. Enfin, la Fédération a quelques réserves quant aux liens ténus entre les tables et la communauté collégiale, mais nous traiterons de la question dans la dernière section du présent avis.

#### *Recommandation 10 – Tables interordres*

La FECQ appuie le principe des tables interordres, tout en s’opposant à la gestion régionale d’enveloppes collégiales et à la décentralisation des responsabilités de gestion de la carte des programmes.

### **Carte des programmes**

Pour revitaliser et développer les régions en difficulté démographique, toutes les actrices et tous les acteurs s’entendent sur la nécessité de développer des créneaux d’excellence régionaux. En bâtissant un réservoir de main-d’œuvre spécialisée, d’expertise et de services dans certains domaines précis, la région attire et favorise la création d’entreprises de ces secteurs. On crée ainsi un pôle de dynamisme nourri par les interactions entre les entreprises de ce secteur, les autres actrices et les autres acteurs de la région.

Les établissements d’enseignement jouent un rôle crucial dans l’essor de ces pôles régionaux d’expertise. Ils forment la main-d’œuvre et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) aident grandement les PME dans la recherche et le développement de nouveaux

procédés. Cependant, pour jouer pleinement leur rôle dans la croissance des créneaux d’excellence, les cégeps doivent être soutenus par une carte des programmes adéquate. Les établissements doivent offrir des programmes reliés aux domaines prioritaires pour la région.

Qui plus est, la notion de créneau d’excellence implique un certain niveau d’exclusivité ou de rareté. En effet, il s’agit de concentrer les efforts de tout un secteur industriel ou économique à un endroit. La répartition des créneaux<sup>17</sup> tient compte de cette réalité, et la carte des programmes doit le faire aussi. C’est pourquoi nous devons éviter que les programmes des cégeps d’une région ne viennent marcher sur les créneaux de ses régions voisines.

***Recommandation 11 – Carte des programmes – Créneaux d’excellence***

Que la carte des programmes soit aménagée pour favoriser le développement de créneaux exclusifs, très rares ou rares, surtout dans les cégeps situés dans les régions-ressources.

**Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)**

Les CCTT ont été créés en 1984, alors que la préoccupation pour le sort des régions devenait réalité et qu’on décidait d’explorer le rôle potentiel des collèges dans le développement du Québec. Ces organismes jouent un rôle crucial dans le développement des créneaux régionaux d’excellence. Chaque CCTT, associé à un collège, œuvre dans un domaine précis en faisant de la recherche et de la diffusion d’information technologique. Leur double mission de développement économique et d’amélioration de la formation collégiale leur permet d’ailleurs de recevoir des sommes du MELIS et du MDEIE.

En plus des bienfaits économiques évidents, les CCTT contribuent aussi à rehausser la qualité de l’enseignement collégial. Les professeurs impliqués dans un CCTT acquièrent une expertise de pointe qu’ils transmettent ensuite à leurs collègues, aux étudiantes et aux étudiants. Ces dernières et ces derniers se voient souvent accorder des stages ou des emplois durant ou après leurs études. Enfin, les cours bénéficient des équipements de pointe des centres, financés en partie par le MDEIE.

Les CCTT permettent à la fois d’améliorer la qualité de l’éducation collégiale, y compris en région, de contribuer au développement régional et de faire rayonner le cégep dans sa communauté. Tous les cégeps devraient en opérer un, surtout ceux situés en région<sup>18</sup>.

***Recommandation 12 – CCTT – Développement et soutien des CCTT***

Que le gouvernement encourage la création de nouveaux CCTT, notamment dans les cégeps qui n’en ont pas et dans les cégeps situés en région.

---

<sup>17</sup> Le programme ACCORD du MDEIE a été instauré suite au *Rendez-vous national des régions* de 2002. Chaque région, par le biais des conseils régionaux de développement (CRD), puis des conférences régionales des élus (CRÉ), devait conclure une entente avec le ministère afin de se faire reconnaître un certain nombre de créneaux d’excellence, avec le statut de leader, de région associée ou de créneau émergent. Pour plus de détails sur le programme ACCORD et pour la liste des créneaux : Viau, Laurent (2006). *Baisses d’effectif au collégial et carte des programmes – Problématique et pistes de solutions*, FECQ, Victoriaville, 101 p.

<sup>18</sup> À l’heure actuelle, 28 des 48 cégeps possèdent au moins un CCTT. Trois cégeps situés en région n’en ont aucun : les cégeps de Matane, Saint-Félicien et Rivière-du-Loup.

Dans le présent document, nous parlons beaucoup de développement économique. Il ne faut cependant pas négliger le développement social. Le gouvernement créait récemment un nouveau type de CCTT : les CCTT-Pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). Aucun CCTT-PSN n’a été reconnu jusqu’à maintenant, mais les domaines jugés prioritaires pour les CCTT-PSN comportent notamment le développement durable, le tourisme, les arts et la culture. La FECQ se réjouit d’une telle initiative. Une fois certaines de ces créations mises sur pied, nous pourrions évaluer le succès de l’opération et envisager la possibilité d’étendre l’expérience.

**Recommandation 13 – CCTT – CCTT-PSN**  
**Que soit encouragée l’implantation des CCTT-PSN.**

### **Rayonnement des établissements collégiaux**

Pour la Fédération, nous l’avons mentionné plus tôt, la revitalisation des cégeps en baisse d’effectif passe, entre autres, par l’accroissement des liens entre les établissements et leur communauté. Par un rayonnement plus grand, les cégeps deviendront des milieux à la fois prestigieux et seront en phase avec leur région. Les étudiantes, les étudiants, de même que les citoyennes, les citoyens, les actrices et les acteurs de la région développeront un sentiment d’appartenance envers le cégep qui sera à la mesure de sa contribution à la vie régionale.

La plupart des établissements collégiaux sont dotés d’infrastructures sportives, culturelles ou autres, destinées à l’utilisation par la communauté collégiale. La population en général n’a pas toujours accès – pour des raisons financières – à ce genre d’équipements. Or, une fois assurés les besoins en termes de pédagogie et de vie étudiante, ces installations demeurent souvent inutilisées. L’ouverture des gymnases, des salles de spectacle et des bibliothèques à la communauté régionale et collégiale durant les périodes de relative inactivité des cégeps (soirs, fins de semaine et vacances) permettrait de les utiliser à leur plein potentiel, tout en renforçant les liens avec la communauté. Des ententes pourraient être conclues avec les municipalités, les MRC, ou même avec certains organismes et événements de la région afin d’exploiter de façon optimale les infrastructures du réseau collégial.

Cependant, il faut garder en tête que les infrastructures collégiales visent d’abord les étudiantes et les étudiants de l’établissement. Leur contrôle ne devrait pas échapper à l’établissement, et il serait abusif de limiter l’accès des étudiantes et des étudiants aux infrastructures, en percevant, par exemple, des frais d’utilisation supplémentaires, ou en réservant l’ensemble des plages horaires à d’autres activités qui excluent la population collégiale.

**Recommandation 14 – Utilisation populaire des infrastructures collégiales**  
Que les établissements collégiaux soient incités à conclure des ententes visant l’utilisation de leurs infrastructures sportives, culturelles et sociales par la communauté régionale, une fois les besoins de la communauté collégiale assurés.

Comme la recherche sur l’accessibilité géographique nous en informe, le rôle de la société civile dans le développement régional s’est grandement amenuisé ces dernières années. La Fédération prône plutôt une concertation régionale accrue : une association étroite des actrices et des acteurs de la société aux orientations de développement des régions du Québec permet un réel engagement de la communauté auprès de ces orientations. Tout au long du présent document,

nous psalmodions l’importance du rôle que les cégeps ont à jouer dans le développement des régions. Les collèges doivent se rapprocher des différentes instances régionales, afin de bien faire valoir leur contribution actuelle et potentielle.

*Recommandation 15 – Place des cégeps auprès des instances régionales*

Qu’une place accrue soit aménagée pour les établissements collégiaux au sein des instances régionales de gestion et de concertation.

La recherche sur l’accessibilité géographique nous révèle une importante augmentation de l’effectif étranger des cégeps ces dix dernières années. La présence d’un nombre croissant d’étudiantes et d’étudiants internationaux augmente l’éclat des établissements et de l’enseignement collégial en général. Au surplus, elle contribue à créer un milieu d’étude diversifié et stimulant. Ces étudiantes et ces étudiants n’ont cependant pas toujours accès aux structures d’accueil nécessaires à leur intégration. Cette lacune est particulièrement évidente en région, où les ressources manquent même en dehors du réseau collégial. Les efforts des établissements pour faciliter l’accueil et l’intégration des étudiantes et des étudiants internationaux devraient être reconnus et financés adéquatement.

*Recommandation 16 – Accueil des étudiantes et des étudiants internationaux*

Que les établissements collégiaux soient soutenus dans leurs efforts pour développer des structures d’accueil et d’intégration pour les étudiantes et les étudiants internationaux.

## **Comblent les besoins de formation des communautés**

### *Formation continue*

L’économie québécoise subit de plus en plus fortement les aléas économiques nord-américains et mondiaux, de même que les contrecoups de certaines pratiques bien de chez nous que nous aurions peut-être dû éviter. On assiste donc périodiquement à l’effondrement plus ou moins total d’un secteur de l’économie et l’émergence – ou la réémergence – d’autres secteurs. C’est ainsi que la mise à jour du régime forestier québécois et le conflit avec les États-Unis sur le bois d’œuvre ont mis sur la paille un grand nombre de travailleuses et de travailleurs. Parallèlement, le secteur minier vit une poussée incroyable, et une pénurie de main-d’œuvre proportionnelle. Pour que les régions à diversité économique limitée puissent s’adapter rapidement à ces fluctuations économiques, elles doivent bénéficier de ressources adéquates, et le réseau collégial en est un élément essentiel. En effet, la grande étendue géographique du réseau permet d’atteindre la quasi-totalité de la population. Pour arriver à jouer ce rôle, les cégeps doivent posséder les ressources nécessaires pour développer leur service de la formation continue. Le financement de ce secteur de l’enseignement collégial doit être augmenté et l’enveloppe ouverte afin de répondre aux besoins réels de la population.

*Recommandation 17 – Formation continue – Ouverture de l’enveloppe*

Que l’enveloppe de la formation continue au collégial soit ouverte et que son financement soit suffisant pour répondre aux besoins réels de la population.

### *Premières Nations et Inuits*

Historiquement, les relations entre les membres des Premières Nations et les Inuits d’une part, et les Québécoises et les Québécois d’origine européenne d’autre part, ont largement été marquées par l’incompréhension. Malgré ce que plusieurs croient, les conditions de vie des communautés autochtones sont très difficiles. Leur espérance de scolarisation est très faible. Bien que la majeure partie du travail nécessaire se situe au niveau du primaire et du secondaire, le niveau collégial doit lui aussi faire tout ce qui est en son pouvoir pour étendre l’accès à une éducation supérieure qui pourra être la clé de leur développement.

Plusieurs initiatives plus ou moins locales ont été élaborées, comme des attestations d’études collégiales (AEC) dédiées spécifiquement aux autochtones. Cependant, l’approche doit être plus globale. Une étude doit être menée en profondeur sur les besoins particuliers en formation collégiale des communautés autochtones.

*Recommandation 18 – Autochtones – Définition des besoins*

Qu’une étude en profondeur soit menée afin de définir les besoins des communautés inuites et des Premières Nations pour la formation collégiale.

Comme nous l’avons mentionné, une bonne partie du travail est à faire à la base, aux niveaux primaire et secondaire. On peut raisonnablement penser que plusieurs membres des communautés autochtones qui pourraient et voudraient poursuivre des études collégiales n’ont pas le bagage requis. La FECQ prône l’instauration dès maintenant d’un programme de qualification pour les études collégiales.

*Recommandation 19 – Autochtones – Programme de qualification*

Qu’un programme de qualification aux études collégiales soit mis sur pied afin de favoriser l’accès des membres des Premières Nations et des communautés inuites.

## **Troisième moyen d’action : limiter la concurrence entre les établissements**

### **Promotion de l’enseignement collégial**

Depuis quelques années, les cégeps centraux, surtout dans la grande région de Montréal, se livrent une véritable guerre publicitaire, et les cégeps en baisse de fréquentation – ceux qui ont le plus besoin de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants – ne sont pas en mesure de soutenir cette compétition. La Fédération s’est toujours opposée à ce type de publicité, basée sur une concurrence qui ne saurait être autre chose qu’une perte de ressource et un combat inéquitable.

*Recommandation 20 – Publicité basée sur la concurrence*

Que cesse toute publicité basée sur la concurrence entre les établissements collégiaux.

Pour nous, la publicité concurrentielle n’est pas une avenue souhaitable pour l’enseignement collégial. Cependant, force est de constater qu’il y a peu de documentation traitant en profondeur



des impacts de ce mode de promotion de l’éducation collégiale. De plus, on peut s’opposer à la publicité concurrentielle sans s’opposer à toute forme de promotion. L’ensemble de la communauté collégiale devrait s’interroger pour trouver de meilleures façons de faire. La FECQ propose donc la création d’un comité de réflexion dont le mandat sera de documenter le phénomène et d’identifier des pistes de solution.

*Recommandation 21 – Comité sur la promotion de l’enseignement collégial*

Qu’un comité soit mis sur pied avec pour mandat de documenter les impacts de la concurrence entre les établissements collégiaux et d’identifier des pistes de solution.

Comme le mentionnait la recherche sur l’accessibilité géographique, le taux d’accès et le taux de réussite au collégial stagnent depuis le milieu des années 1990, surtout au secteur technique. Pourtant, d’ici 2016, c’est le nombre d’emplois exigeant une formation collégiale technique qui croîtra le plus rapidement (1,5% par année), suivis par les emplois exigeant un diplôme de niveau universitaire (1,3% par année)<sup>19</sup>. Qui plus est, le nombre important de départs à la retraite dessine des perspectives de pénurie de main-d’œuvre importante. Cette pénurie est déjà bien présente dans certains secteurs qui connaissent un essor important, comme le domaine minier.

Le gouvernement doit accentuer ses efforts pour faire la promotion de l’enseignement collégial technique. Cette tâche devrait être confiée à un organisme relativement indépendant, qui soit au dessus de la concurrence entre établissements. Dans cette optique, nous suggérons que les services régionaux d’admission soient responsables de cette campagne de promotion.

*Recommandation 22 – Promotion de l’enseignement technique*

Que le gouvernement accentue ses efforts de promotion de l’enseignement technique, par le biais des services régionaux d’admission, en accordant une attention particulière aux secteurs où les besoins de main-d’œuvre sont les plus criants.

Nous avons beaucoup parlé jusqu’à maintenant du pouvoir d’attraction des cégeps en baisse de fréquentation. Or, ce pouvoir d’attraction ne peut exister que si les candidates et les candidats aux études collégiales ont accès à une information adéquate sur les possibilités d’étude dans ces cégeps.

*Recommandation 23 – Information sur les études dans les cégeps en baisse d’effectif*

Qu’une information plus complète sur les possibilités d’étude dans les cégeps en baisse de fréquentation soit communiquée aux candidates et aux candidats de toutes les régions du Québec.

## **Carte des programmes**

La concurrence entre les établissements ne se manifeste pas seulement dans la publicité. En effet, la répartition des programmes entre les établissements et les régions a un impact certain. Nous avons déjà parlé de la nécessité d’adapter la carte des programmes afin de favoriser le développement des créneaux d’excellence. La carte des programmes doit aussi être gérée de façon à limiter la concurrence et les dédoublements. En effet, afin de répondre adéquatement aux

---

<sup>19</sup> Grenier, André (2007). *Le marché du travail, l’emploi sectoriel et l’emploi professionnel au Québec – Perspectives de long terme 2007-2016*, Emploi-Québec, Montréal, 35 p.

besoins des populations et de limiter le gaspillage de ressources, le MELS doit jouer son rôle de coordonnateur. Est-il normal que le même programme, dispensé dans deux cégeps rapprochés, soit en difficulté ou sous le seuil de viabilité aux deux endroits? En éliminant ce genre d’incohérences, le MELS évitera de gaspiller des sommes dont le réseau a bien besoin tout en maintenant intacte l’accessibilité géographique aux études.

***Recommandation 24 – Carte des programmes – Dédoubléments***

**Que la carte des programmes soit révisée afin d’éliminer les dédoubléments et les incohérences, dans une optique de limiter la concurrence et d’assurer la viabilité des programmes.**

Nous avons parlé plus tôt, dans la section sur le financement et les critères d’attribution des sommes dédiées aux cégeps en baisse de fréquentation, d’élaborer une approche par bassin de recrutement. En effet, nous jugions que les critères de la région administrative et de la distance de 150 kilomètres ne sont pas assez précis. La recherche sur l’accessibilité géographique souligne l’exemple des cégeps de Baie-Comeau et de Matane qui, bien que ne partageant pas du tout le même bassin de recrutement, sont situés à moins de 150 kilomètres. Qui plus est, le même critère ne devrait pas prévaloir pour tous les programmes, en fonction des besoins.

C’est pourquoi la Fédération propose l’établissement d’une carte des bassins de recrutement pour chaque programme. On pourrait attribuer à chaque programme une fréquence – ou une distance minimale – pour ne pas être considéré comme un doublon, et l’appliquer sur la carte en l’adaptant aux réalités géographiques. La carte pourrait aussi servir à baliser les règles publicitaires pour les établissements : chaque autorisation d’un programme se verrait octroyer un territoire où aucun autre cégep ne pourrait faire la publicité du même programme. La nouvelle carte permettrait enfin d’instaurer une façon beaucoup plus efficace et méthodique de gérer la carte des programmes collégiaux.

***Recommandation 25 – Carte des programmes – Bassins de recrutement***

**Qu’un nouvel outil de gestion de la carte des programmes soit élaboré, accordant un bassin de recrutement pour chacune des autorisations de programme, afin d’établir des critères plus précis et méthodiques pour gérer l’offre de formation, baliser la concurrence entre établissements et attribuer certaines sommes aux établissements.**

### **Quatrième moyen d’action : Garantir l’accessibilité géographique à une éducation diversifiée et de qualité**

Il s’agit de l’enjeu principal du présent avis, d’une des plus grandes réalisations du réseau collégial et d’une des valeurs fondamentales de la FECQ. Maintenir un réseau d’enseignement supérieur fournissant une formation diversifiée et de qualité aux quatre coins du Québec, malgré l’étendue et la faible densité de la population qui caractérisent notre territoire, est une de nos grandes réalisations sociétales. Cependant, comme lorsque l’on parle d’accessibilité financière, l’accessibilité à la formation est indissociable de sa qualité et de sa diversité, sous peine de créer, avec les étudiantes et les étudiants des cégeps situés dans les régions périphériques, des citoyennes et des citoyens de seconde zone.

## **Carte des programmes**

Évidemment, pour assurer la diversité de la formation sur tout le territoire, on regardera d’abord la répartition des programmes entre les différents établissements. Maintenir à la fois la diversité de la formation et la viabilité des programmes n’est pas aussi simple qu’il pourrait sembler. Pour la Fédération, il faut garantir le maintien de certains programmes de base pour tous les cégeps : sciences humaines, sciences de la nature, soins infirmiers... D’autres programmes devraient être présents au moins une fois dans chaque région. D’autres programmes encore devraient être attribués dès que la population desservie par un collège atteint un certain niveau. Enfin, les établissements doivent avoir accès à un certain nombre de spécialités – préférablement en lien avec les créneaux d’excellence régionaux – dont l’exclusivité ou la rareté serait garantie par le MELS. Voici la recette que la Fédération propose d’appliquer pour que ses membres aient accès à une formation collégiale intéressante, quelle que soit leur région d’origine, tout en s’assurant de la viabilité des programmes.

***Recommandation 26 – Carte des programmes – Diversité de la formation en région***  
**Que la viabilité et la diversité de la formation dispensée dans les cégeps soient assurées dans toutes les régions du Québec.**

## **Mobilité étudiante**

S’il est essentiel, pour la Fédération, de préserver la diversité de la formation sur tout le territoire, il va de soit que tous les programmes ne peuvent être offerts à proximité de chaque foyer québécois. Ainsi, pour la FECQ, l’accessibilité géographique passe aussi par une mobilité étudiante accrue, afin de permettre aux jeunes d’aller étudier dans une autre région lorsque leur projet d’étude le demande. Cette réalité est d’autant plus vraie dans la mesure où les politiques de développement territorial basées sur les créneaux d’excellence, telles que prônées par la FECQ et la plupart des actrices et des acteurs, passent par l’octroi de statuts de rareté ou d’exclusivité.

L’Aide financière aux études constitue un premier outil intéressant afin de permettre une plus grande mobilité étudiante. Il existe déjà, dans l’AFE, une allocation incluse<sup>20</sup> aux dépenses admises des étudiantes et des étudiants dont la résidence des parents ou l’établissement d’enseignement est situé dans une région, une MRC ou une ville périphérique.<sup>21</sup> Le montant accordé est de 63\$ par mois d’étude, pour un total de 504\$ par année. Cette mesure était à l’origine conçue pour aider les étudiantes et les étudiants des régions périphériques à couvrir de nouveaux coûts de transport liés à la crise pétrolière des années 1980. En 1990, la mesure a cependant été revue, afin d’inclure un incitatif pour les jeunes des régions centrales à s’établir en région pour la durée de leurs études. Cet objectif incitatif est actuellement la principale raison du maintien de cette mesure.

---

<sup>20</sup> Pour bénéficier de cette allocation, une étudiante ou un étudiant doit être réputé ne pas résider chez ses parents, recevoir une contribution de leur part, et l’adresse de leurs parents ou de leur établissement d’enseignement doit être situé dans une région, une MRC ou une ville périphérique

<sup>21</sup> En plus des six régions habituelles, l’AFE reconnaît comme périphériques les MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et d’Antoine-Labelle, de même que la ville de La Tuque.

Cependant, est-ce que cette mesure atteint réellement son but? On peut douter que 504\$ par année pèsent beaucoup dans la balance. La Fédération croit qu’une nouvelle mesure devrait venir compléter cette allocation, en adoptant un principe un peu différent. Cette mesure doit cibler spécifiquement les étudiantes et les étudiants hésitant à quitter leur domicile familial pour aller suivre des études dans le programme de leur choix et dans un cégep situé en région périphérique. Pour que les étudiantes et les étudiants spécifiquement visés bénéficient de cette mesure, il faudrait que l’étudiante ou l’étudiant n’ait pas poursuivi d’études collégiales dans un autre programme tout en résidant ailleurs que chez ses parents. En ce qui concerne le montant réel, la Fédération croit qu’il serait hasardeux d’avancer un montant. Le mandat de quantifier les besoins des étudiantes et des étudiants s’établissant dans une région périphérique pour la durée de leurs études devrait être confié au Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études (CCAFE).

*Recommandation 27 – Aide financière aux études – Allocation incitative aux études en région*

Qu’une nouvelle allocation incitative aux études en région périphérique soit instaurée à l’intention des étudiantes et des étudiants qui s’inscrivent dans un premier programme d’étude en région périphérique sans habiter chez ses parents et que le CCAFE soit mandaté pour en évaluer le montant nécessaire.

Outre la simple instruction publique, les cégeps ont été conçus pour permettre aux jeunes de s’ouvrir et de découvrir d’autres réalités. Il s’agit d’une caractéristique du réseau collégial à laquelle la Fédération est particulièrement attachée. Un moyen intéressant pour favoriser cette ouverture tout en donnant l’occasion de mieux connaître le Québec est la création d’un programme d’échanges interrégionaux. Par le biais d’ententes bilatérales conclues entre deux établissements et soutenues – notamment d’un point de vue financier – par le MELS, les étudiantes et les étudiants ayant des résultats scolaires suffisants auraient la possibilité de suivre une session ou une année dans un établissement situé dans une autre région.

Pour qu’un tel programme soit viable, il doit bénéficier du soutien adéquat. D’abord, les établissements qui concluraient des ententes devraient notamment voir couvertes les dépenses liées à l’harmonisation du parcours scolaire. Ensuite, du point de vue étudiant, un tel déplacement entraînera inévitablement des dépenses qui devraient être prises en charge par l’AFE afin que la condition financière de l’étudiante ou de l’étudiant ne serve pas de critère discriminatoire.

*Recommandation 28 – Programme d’échanges interrégionaux*

Qu’un programme d’échanges interrégionaux soit mis sur pied et accompagné d’un soutien adéquat aux établissements, aux étudiantes et aux étudiants y participant.

En dernier lieu, il serait impensable de ne pas souligner un obstacle particulièrement important à la mobilité étudiante. En effet, depuis le début des années 1990, notamment lors des réformes Robillard (1993) et Marois (1997), l’uniformité de l’enseignement collégial s’est effritée de façon substantielle. Il n’y a plus que les objectifs et les standards qui sont déterminés par le MELS, leur traduction en curriculum scolaire relevant entièrement des cégeps. Il est donc devenu très difficile pour une étudiante ou un étudiant de changer d’établissement et dans ce cas, il est souvent nécessaire de recommencer partiellement ou entièrement les cours déjà suivis. Qui plus est, cette situation rend nettement plus difficile la réalisation d’initiatives comme celle énoncée précédemment sur les échanges interrégionaux.

La Fédération s’est toujours opposée à une décentralisation à tous crins des responsabilités pédagogiques relatives à l’enseignement collégial. Ce fut notamment le cas en 2004, alors que le gouvernement mettait de l’avant un projet de diplômes décernés par les collèges plutôt que par le MELS. S’il est normal que les établissements disposent d’une certaine marge de manœuvre, le manque d’uniformité actuel menace tant la qualité de l’enseignement que la mobilité étudiante.

*Recommandation 29 – Uniformité des programmes d’étude*

Que le MELS favorise une plus grande uniformité des programmes menant au même DEC d’un établissement à l’autre.

### **Accessibilité aux études supérieures**

Afin d’optimiser l’accès aux études supérieures dans les régions, les mesures touchant spécifiquement l’accessibilité aux études collégiales doivent être jumelées à des mesures touchant d’autres types d’accessibilité, ou l’accessibilité à d’autres ordres d’enseignement.

#### *Accessibilité pédagogique aux études supérieures*

Les dernières années ont vu l’émergence d’un nombre grandissant de passerelles facilitant l’accès aux études supérieures. Bien que le processus pour élaborer des passerelles DEP-DEC et des passerelles DEC-BAC diffère sensiblement, le principe est le même : il s’agit d’harmoniser le contenu de certains cours afin de réduire les répétitions inutiles de notions, de même que faciliter l’accès et réduire la durée de la formation supérieure. La Fédération croit que ces initiatives doivent être encouragées, afin de permettre à un grand nombre d’étudiantes et d’étudiants en ayant la capacité d’accéder plus facilement aux études supérieures et de rendre la formation plus efficace.

*Recommandation 30 – Transition et passerelles interordres*

Que les initiatives visant à faciliter et à rendre plus fluide la transition des étudiantes et des étudiants d’un ordre d’enseignement à l’autre, comme la création de passerelles interordres, soient encouragées.

#### *Accessibilité géographique aux études universitaires*

Au fil des ans, le réseau collégial a étendu ses infrastructures dans toutes les régions du Québec. Parallèlement, l’Université du Québec faisait proliférer de la même façon l’enseignement universitaire dans plusieurs régions qui en étaient dépourvues. Cependant, les besoins en formation universitaire ne justifient pas le déploiement d’un réseau aussi étendu que celui des cégeps. Des régions comme la Côte-Nord ou la Gaspésie ont tout de même des besoins qu’il est nécessaire de combler, et plus une étudiante ou un étudiant s’éloigne de sa région, moins ses chances d’y revenir sont bonnes.

Dans ce domaine, les établissements collégiaux et universitaires ont déjà commencé à créer des partenariats. Ainsi, on retrouve des points de service de différentes universités jumelées avec des campus collégiaux à plusieurs endroits : Sept-Îles, Val-d’Or, Mont-Laurier... La Fédération croit

que les établissements qui veulent conclure de nouveaux partenariats ou étendre des ententes déjà existantes doivent être soutenus adéquatement.

*Recommandation 31 – Points de service universitaires sur les campus collégiaux*

Que les ententes conclues entre les cégeps et les universités en vue d’implanter de la formation universitaire sur des campus collégiaux soient encouragées et soutenues adéquatement.

**Mesures pédagogiques d’économie**

Les cégeps victimes d’une baisse importante de la fréquentation, qui subissent déjà les conséquences du sous-financement récurrent, doivent faire des pieds et des mains pour arriver à boucler un budget qui respecte la règle budgétaire leur interdisant de faire des déficits. Comme nous en avons parlé plus tôt, de nouvelles façons de faire des économies *pédagogiques* sont apparues. Nous avons mentionné les exemples de fusions abusives de cours, de regroupements dans la même classe d’étudiantes et d’étudiants de langue ou de niveau différent. Pour la Fédération, les établissements qui sont forcés de procéder ainsi sacrifient la qualité de l’enseignement à la survie financière, ce qui est tout à fait inacceptable.

*Recommandation 32 – Mesures pédagogiques d’économie*

Que cesse toute mesure d’économie diminuant la qualité de la formation.

**Cinquième moyen d’action : établir un processus adéquat pour traiter de la problématique**

Au fil des ans, les problèmes démographiques du réseau collégial ont réussi à bien pénétrer les différentes organisations représentant des membres de la communauté collégiale. Cependant, chacune a une perspective et une vision différente de la situation, et chacune met aussi de l’avant ses propres solutions. La recherche sur l’accessibilité géographique décrit les différentes étapes dans la concertation et la réflexion sur la problématique. À la lumière de l’évolution récente de la situation, la Fédération croit que la mise sur pied d’un comité de réflexion comprenant l’ensemble des représentantes et des représentants du milieu collégial est, à ce stade-ci, le meilleur moyen de développer une approche commune qui nous permettra de mettre de l’avant des solutions concrètes et cohérentes. Éventuellement, il sera pertinent de joindre d’autres actrices et d’autres acteurs de la société, intéressés par l’épanouissement de la formation collégiale sur tout le territoire, mais pour l’instant, un travail de concertation doit être réalisé au sein même de la communauté collégiale.

*Recommandation 33 – Comité de réflexion sur les fluctuations d’effectif*

Qu’un comité de réflexion rassemblant des représentants étudiants et syndicaux, la Fédération des cégeps et le MELS soit mis sur pied afin de traiter de la question de la dimension régionale du réseau collégial.

La recherche sur l’accessibilité géographique et le présent document le mentionnaient, il n’y a aucune évaluation globale des différentes mesures touchant la dimension régionale du réseau

collégial, à part quelques exceptions, comme le réseau des CCTT<sup>22</sup>. Afin d'alimenter la réflexion de tout le monde sur la question, et notamment du comité de réflexion que nous venons de proposer, une étude doit être réalisée. L'objectif serait de contrôler deux choses : l'impact des différentes mesures, et l'appréciation des actrices et des acteurs touchés. La réalisation de cette étude pourrait être confiée au comité de réflexion nouvellement formé.

*Recommandation 34 – Évaluation des mesures d'adaptation géographique*

Qu'une étude sur l'impact des mesures visant à adapter le réseau collégial aux réalités géographiques et sur leur appréciation par les actrices et les acteurs du milieu collégial soit réalisée.

---

<sup>22</sup> Le MELS et le MDEIE publient périodiquement, environ aux trois ans, un *Rapport d'évaluation du dispositif des CCTT*. Le dernier date du mois d'avril 2008.

## **Conclusion**

Depuis maintenant plusieurs années, la Fédération a choisi de porter la cause des cégeps en région. Cependant, leur situation a grandement évolué, et la plupart des actrices et des acteurs du réseau collégial et de la société québécoise reconnaissent maintenant l’importance de consacrer de l’énergie à cette problématique. La Fédération avait l’obligation de se questionner et de traduire ses vues en des solutions concrètes et adaptées à la réalité. La version mise à jour du discours de la Fédération sur les cégeps en région et l’accessibilité géographique, fruit de la consolidation d’un travail de plusieurs années, tient en trente-cinq recommandations.

Cependant, certains points majeurs méritent une attention particulière. Parmi ceux-ci, le financement est sans contredit le moyen d’action dont l’impact serait le plus important et le plus durable. Une nouvelle formule doit être élaborée, qui reconnaîtra l’asymétrie des besoins des cégeps. La Fédération croit fermement que les besoins des cégeps en baisse de fréquentation sont différents, et que reconnaître leur différence ne leur confère pas une prépondérance. Chaque cégep a ses besoins, qui doivent être satisfaits pour leur permettre de mener à bien leur mission.

En outre, il faut accroître le rayonnement des établissements collégiaux et leur attribuer le rôle d’institution de premier plan qu’ils sont en mesure de jouer dans leur communauté, dans leur région. Les collèges, et l’enseignement collégial en général, doivent être connus et reconnus dans leur milieu afin de créer un attachement et un sentiment d’appartenance basé sur la richesse de leur contribution à la vitalité régionale. La santé d’une région permet de maintenir la santé d’un cégep, et vice-versa.

Enfin, le point central de cet avis – comme du discours de la FECQ en général, et aussi de la mission des cégeps – demeure sans contredit l’accessibilité géographique à une éducation diversifiée et de qualité. Chacune des trente-cinq propositions contenues dans ce document vise, directement ou indirectement, à atteindre cet objectif, à maintenir cet acquis important pour le Québec. Toute mesure, toute réforme touchant le réseau collégial et ne permettant pas de garantir ce principe s’ajoute à la longue liste des mauvaises décisions gouvernementales.

Ce questionnement sur l’avenir des cégeps en baisse de fréquentation s’inscrit au sein du débat plus global sur le devenir des régions. Le Québec a-t-il les moyens de maintenir ouvertes les régions – et, par le fait même, les cégeps – en baisse de fréquentation? La Fédération pose plutôt la question inverse, et y répond en affirmant clairement l’importance cruciale pour notre société de ces régions et de ces cégeps, tant au niveau social qu’économique. On voit peu, à l’heure actuelle, de volonté gouvernementale de trouver des solutions efficaces, concrètes et durables. La Fédération retient deux lignes directrices, pour l’avenir du Québec et de ses régions : leur vitalité sociale, culturelle et économique passe par une véritable politique d’occupation du territoire; les décisions et les orientations prises pour le développement des communautés locales et régionales ne peuvent être l’apanage des élus et des fonctionnaires, et seule une approche de concertation avec les actrices et les acteurs du milieu est viable.



## **Index des propositions**

<b>Recommandation 1 – Révision de la formule de financement</b> .....	8
Recommandation 2 – Réinjection des économies dues à la baisse d'effectif.....	8
Recommandation 3 – Annexe budgétaire S-026 – Admissibilité des programmes préuniversitaires .....	9
<b>Recommandation 4 – Annexe budgétaire S-026 – Cégeps en baisse d'effectif hors des régions</b> .....	10
Recommandation 5 – Annexe budgétaire S-026 – Dédouplements .....	10
Recommandation 6 – Annexe budgétaire S-026 – Petites cohortes .....	10
Recommandation 7 – Annexe budgétaire A-007 – Période de référence et financement plancher .....	11
Recommandation 8 – Seuil de viabilité et programmes en difficulté .....	11
Recommandation 9 – Financement par composante des programmes en difficulté .....	11
Recommandation 10 – Tables interordres .....	12
<b>Recommandation 11 – Carte des programmes – Créneaux d'excellence</b> .....	13
<b>Recommandation 12 – CCTT – Développement et soutien des CCTT</b> .....	13
<b>Recommandation 13 – CCTT – CCTT-PSN</b> .....	14
Recommandation 14 – Utilisation populaire des infrastructures collégiales.....	14
Recommandation 15 – Place des cégeps auprès des instances régionales .....	15
Recommandation 16 – Accueil des étudiantes et des étudiants internationaux .....	15
Recommandation 17 – Formation continue – Ouverture de l'enveloppe .....	15
Recommandation 18 – Autochtones – Définition des besoins .....	16
Recommandation 19 – Autochtones – Programme de qualification .....	16
Recommandation 20 – Publicité basée sur la concurrence .....	16
Recommandation 21 – Comité sur la promotion de l'enseignement collégial .....	17
Recommandation 22 – Promotion de l'enseignement technique.....	17
Recommandation 23 – Information sur les études dans les cégeps en baisse d'effectif.....	17
<b>Recommandation 24 – Carte des programmes – Dédouplements</b> .....	18
<b>Recommandation 25 – Carte des programmes – Bassins de recrutement</b> .....	18
<b>Recommandation 26 – Carte des programmes – Diversité de la formation en région</b> .....	19
Recommandation 27 – Aide financière aux études – Allocation incitative aux études en région .....	20
Recommandation 28 – Programme d'échanges interrégionaux .....	20
Recommandation 29 – Uniformité des programmes d'étude.....	21
Recommandation 30 – Transition et passerelles interordres .....	21
Recommandation 31 – Points de service universitaires sur les campus collégiaux .....	22
<b>Recommandation 32 – Mesures pédagogiques d'économie</b> .....	22
Recommandation 33 – Comité de réflexion sur les fluctuations d'effectif.....	22
Recommandation 34 – Évaluation des mesures d'adaptation géographique.....	23

## **Bibliographie**

### **Recherche mère**

Bhérier-Simard, Benoît (2008). *L'accessibilité géographique aux études collégiales – Enjeux démographiques, perspectives et solutions*, FECQ, Montréal, 93 p.

### **Autres documents de la FECQ**

FECQ (2003). *Le financement des cégeps – Constats et avancement*, FECQ, Montréal, 79 p.

Viau, Laurent (2006). *Baisses d'effectif au collégial et carte des programmes – Problématique et pistes de solutions*, FECQ, Montréal, 101 p.

Viau, Laurent (2006). *La nébuleuse du privé de la formation continue*, FECQ, Montréal, 15 p.

### **Sites Internet et publications gouvernementales**

Aide financière aux études (s.d.). *Dépenses admises*, <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/avantEtudes/depensesAdmises.asp?id=a13#a13> (page consultée le 21 août 2008).

Grenier, André (2007). *Le marché du travail, l'emploi sectoriel et l'emploi professionnel au Québec – Perspectives de long terme 2007-2016*, Emploi-Québec, Montréal, 35 p.

Marchal, Christophe (2008). *Rapport d'évaluation de la performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*, MDEIE-MELS, Québec, 42 p.

MELS (2008). *CCTT-PSN - Guide de présentation d'une demande de reconnaissance*, MELS, Québec, 37 p.

MELS (2007). *Régime budgétaire et financier des cégeps – Mise à jour no 05*, MELS-DGFE, Québec, 481 p.

### **Autres publications**

Brassard, Jean-Philippe (2006). *Transformation du marché de l'emploi des jeunes du Québec*, Comité aviseur-jeunes, Montréal, 28 p.

Léveillé, Jean-Philippe (2008). *L'intégration et le maintien en emploi des jeunes dans les régions ressources du Québec – Des mesures appropriées?*, Comité aviseur-jeunes, Montréal, 92 p.